

- Butter (Canadian Dairy Commission Act);
- Butter fat in any form either alone or in combination with other substances (Canadian Dairy Commission Act);
- Cheese of all types other than imitation cheese (Agricultural Stabilization Act) and (Canadian Dairy Commission Act);
- Dry buttermilk (Canadian Dairy Commission Act);
- Dry casein and caseinates (Canadian Dairy Commission Act);
- Dry skimmed milk (Canadian Dairy Commission Act);
- Dry whey (Canadian Dairy Commission Act);
- Dry whole milk (Canadian Dairy Commission Act);
- Evaporated and condensed milk (Canadian Dairy Commission Act);
- Dry blends (Canadian Dairy Commission Act) and (Agricultural Stabilization Act).

- beurre (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- matière grasse du lait sous toutes formes, seule ou en combinaison avec d'autres substances (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- fromages de tous genres à l'exclusion des imitations (Loi sur la stabilisation des prix agricoles et Loi sur la Commission canadienne du lait);
- lait de beurre ou babeurre en poudre (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- Caséine ou caséinates en poudre (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- Lait écrémé en poudre (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- petit-lait en poudre (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- poudre de lait entier (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- Lait évaporé et lait concentré (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- mélanges secs (Loi sur la Commission canadienne du lait et Loi sur la stabilisation des prix agricoles).

3) to implement an intergovernmental arrangement or commitment:

- Coffee in any form (International Coffee Agreement);
- Endangered Species (Convention on International Trade in Endangered Species);
- Goods of South African origin;
- Raccoon Dogs (Bilateral Arrangement with the U.S.A.).

3) Mettre en oeuvre un arrangement ou un engagement intergouvernemental :

- café sous toutes ses formes (Accord international sur le café);
- Espèces menacées d'extinction (Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction);
- Les produits d'origine sub-africaine;
- Chiens viverrins (Arrangement bilatéral avec les Etats-Unis).

As regards agricultural products, the following amendments and/or additions were made to the ICL during 1986:

Dry Blends

Item 21 (Dry Blends) was placed on the ICL on June 17, 1986, by Order in Council

En ce qui concerne les produits agricoles, la LMIC a subi les modifications ou additions suivantes au cours de 1986 :

Mélanges secs

L'article 21 (mélanges secs) a été placé sur la LMIC le 17 juin 1986, par décret du